

# **Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Gouaix**

*Les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone  
ont volontairement été effacé.*

# SOMMAIRE

<u>Glossaire et abréviations</u>	p 4
<u>Arrêté municipal</u>	p 6
<u>Organisation communale de gestion de crise</u>	
La cellule communale de crise	p 8
Organisation de l'alerte	p 9 et 10
Les actions prévues par la commune en cas de crise	p 11
Les fiches d'actions de chaque responsable de domaine	p 12 à 18
<u>Diagnostic des risques</u>	p 19 à 22
<u>Recensement des enjeux</u>	
Enjeux humains	p 24
Enjeux d'infrastructures	p 25

# **GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS**

<b>AEP</b>	<b>Adduction d'Eau Potable</b>
<b>BRGM</b>	<b>Bureau de Recherche Géologique Minière</b>
<b>BTP</b>	<b>Bâtiment et travaux Publics</b>
<b>CEDRE</b>	<b>Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux</b>
<b>CCI</b>	<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>
<b>CCM</b>	<b>Cellule Communale de Crise</b>
<b>CIF</b>	<b>Cellule d'Information des Familles</b>
<b>CNPE</b>	<b>Centre nucléaire de Production d'Electricité</b>
<b>COD</b>	<b>Centre Opérationnel de Crise</b>
<b>COGIS</b>	<b>Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises</b>
<b>COS</b>	<b>Commandant des Opérations de Secours</b>
<b>CS</b>	<b>Centre de Secours</b>
<b>DCS</b>	<b>Dossier Communal Synthétique</b>
<b>DDEA</b>	<b>Direction Départementale de l'Equipement et l'Agriculture</b>
<b>DDASS</b>	<b>Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales</b>
<b>DDRM</b>	<b>Dossier Départemental des Risques Majeurs</b>
<b>DDSC</b>	<b>Direction de la Défense et de la Sécurité Civile</b>
<b>DDSP</b>	<b>Direction Départementale de la Sécurité Publique</b>
<b>DGSNR</b>	<b>Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection</b>
<b>DICRIM</b>	<b>Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs</b>
<b>DIREN</b>	<b>Direction Régionale de L'environnement</b>
<b>DOS</b>	<b>Directeur des Opérations de Secours</b>
<b>DRDJE</b>	<b>Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports</b>
<b>DRIRE</b>	<b>Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement</b>
<b>DSM</b>	<b>Directeur des Secours Médicaux</b>
<b>DST</b>	<b>Directeur des Services Techniques</b>
<b>DSV</b>	<b>Direction des Services Vétérinaires</b>
<b>EMA</b>	<b>Ensemble Mobile Alerte</b>
<b>EPCI</b>	<b>Etablissement Public de Coopération Intercommunale</b>
<b>IGN</b>	<b>Institut Géographique National</b>
<b>INSEE</b>	<b>Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques</b>
<b>ORSEC</b>	<b>Organisation des secours</b>
<b>PCC</b>	<b>Poste de Commandement Communal</b>
<b>PCF</b>	<b>Poste de Commandement Fixe</b>
<b>PCO</b>	<b>Plan de Commandement Opérationnel</b>
<b>PCS</b>	<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>
<b>PMA</b>	<b>Poste Médical Avancé</b>
<b>PPI</b>	<b>Plan Particulier d'Intervention</b>
<b>POI</b>	<b>Plan d'Opération Interne</b>
<b>PPMS</b>	<b>Plan Particulier de Mise en Sûreté</b>
<b>PPRN</b>	<b>Plan Particulier des Risques Naturels</b>
<b>PPRT</b>	<b>Plan Particulier des Risques Technologiques</b>
<b>PRV</b>	<b>Point de Rassemblement des Victimes</b>
<b>PUI</b>	<b>Plan d'Urgence Interne</b>
<b>RAC</b>	<b>Responsable des Actions Communales</b>
<b>SAMU</b>	<b>Service d'Aide Médicale d'Urgence</b>
<b>SC</b>	<b>Société Civile</b>
<b>SDIS</b>	<b>Service Départementale d'Incendie et de Secours</b>
<b>SICA</b>	<b>Société d'Intérêt</b>

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

---

**Le Maire de la commune de GOUAIX**

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 2, relatif aux pouvoirs de police du maire ;
- La loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, et notamment son article 5

**Considérant :**

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que :
  - la rupture de la digue du barrage de la marne
  - débordement du ru à la suite d'un orage
  - intempéries exceptionnelles
  - feux des champs
  - incendie sur le site de la SICA de Gouaix
  - rupture d'une canalisation de gaz
  - transport de matières dangereuses
  - accident ferroviaire
  - accident à la centrale nucléaire de Nogent sur Seine.
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup>: le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de GOUAIX est établi à compter du :  
.....

Article 2 : le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la Mairie.

Article 3 : le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Provins,
- à Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection civiles de la Seine et Marne,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Seine et Marne,
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Seine et Marne et/ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- à Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement.

Fait à Gouaix, le

Le Maire,

# **ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE**

# LA CELLULE COMMUNALE DE CRISE

## Poste de commandement communal :

### Adresse et téléphone :

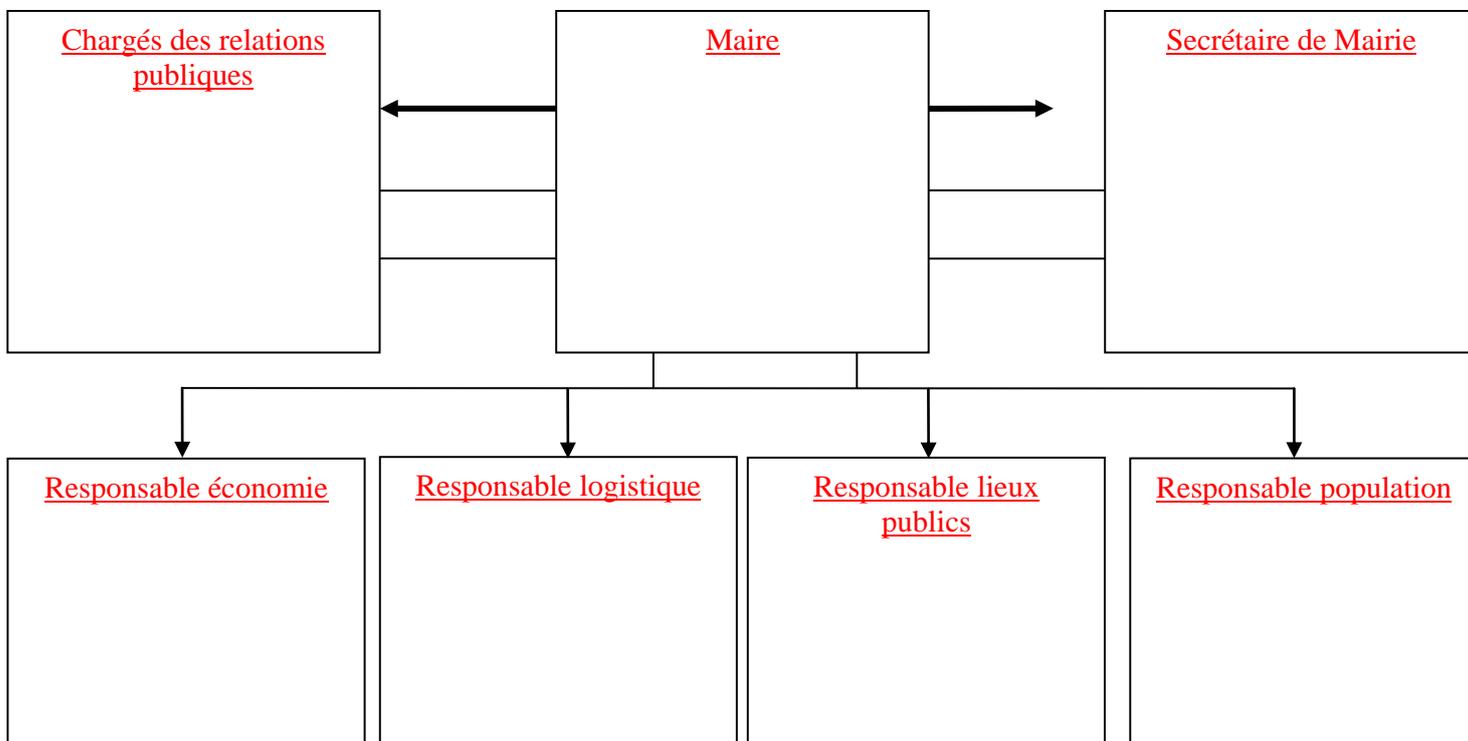
Mairie  
12 avenue de la Gare  
77114 GOUAIX  
☎ 01.64.00.70.04

### Endroit précis :

### Cartographies à prévoir au poste de commandement communal pour mise en place sur support mural :

- 2 cartes au 1/25000
- 2 cartes au 1/100000
- 1 carte des établissements recevant du public (ERP)
- 1 carte des réseaux d'assainissement
- 1 carte des enjeux à échelle adaptée

## Composition de la CCM:



# ORGANISATION DE L'ALERTE

## Personnes chargées de la réception de l'alerte lancée par la préfecture :

- MAIRIE
  - Monsieur le maire
  - un adjoint au maire
- Tél : 01.64.00.70.04

## Règlement d'alerte

**Qui s'occupe de la diffusion de l'alerte ?** un adjoint et un conseiller

### **Quel moyen d'alerte ?**

- 2 véhicules et 1 porte-voix
- Téléphone : Alerte ru
- Haut-parleurs sur véhicule
- Porte-à-porte : Alerte ru

### **Circuit d'alerte ?**

La partie Sud de la commune est la plus menacée par les principaux risques Sica, crue, accident ferroviaire. Le circuit d'alerte est le suivant :

Départ : au STOP du chemin des Corberantes → Route d'Hermé à Everly → Lotissement ukf -- route d'Hermé à Everly → route de Noyen → rue du Château → route d'Hermé à Everly → rue de Montramé → rue du Château → avenue de la Gare → place de la Gare → rue du Château → avenue de la Gare → route d'Hermé à Everly → HLM → chemin de Montramé → Lotissement de l'entente rurale → chemin de Montramé → Rue du Verseau → place du Capricorne → rue des Gémeaux → rue du Sagittaire → avenue de la Gare → gendarmerie → chemin des Corberantes → lotissement des Corberantes → rue Saint-Vincent → rue des Fossés du midi → avenue de la Gare → rue de la Poste → impasse des Lilas → impasse des Rosiers → chemin de Montramé → route de Bray → Grande rue → rue de l'Eglise → rue saint-Vincent → Grande rue → chemin des Meuniers → chemin de la Forêt → Grande rue → ruelle des Vignes → rue de la Fontaine → Grande rue → chemin des Fossés ouest → ruelle Billon → Grande rue → rue de la Vigneronne → rue de la Fontaine → rue des Fossés du midi → chemin du Cours aux Piats → Grande rue → avenue de la Gare → Mairie.

### **Pour l'alerte crue et accident ferroviaire, le circuit d'alerte sera fait que sur Flamboin :**

Rue du Château + gare + château

### **Quels messages d'alerte ?**

#### **ALERTE CENTRALE NUCLEAIRE**

Un incident vient de se produire à la centrale nucléaire de Nogent sur Seine. Afin d'éviter les risques de contamination :

- Enfermez-vous dans un bâtiment, calfeutrez toutes les ouvertures, arrêtez les ventilations,
- Isolez-vous si possible dans une seule pièce après avoir retiré les vêtements contaminés et pris une douche,
- Munissez-vous d'une réserve d'eau et d'un poste de radio,
- Mettez-vous à l'écoute des radios :
  - France inter 96.8 Fm
  - France info 105.7 Fm
- Ne sortez qu'après en avoir reçu l'ordre,
- Si vous devez évacuer, couper le gaz et l'électricité. A l'extérieur, ne touchez pas aux objets, ni aux aliments, ni à l'eau. Ils peuvent être contaminés.

### **ALERTE DEBORDEMENT DU RU**

En raison de la localisation de la zone concernée et des intempéries au moment du sinistre, l'alerte sera faite individuellement par téléphone ou en porte à porte en surveillant localement la montée des eaux.

### **ALERTE RUPTURE D'UNE CANALISATION DE GAZ**

Un incident vient de se produire sur une canalisation de gaz à proximité de votre domicile. Vous ne devez pas vous approcher de la zone. Le risque d'explosion est important en présence d'une flamme ou d'une étincelle (cigarette, appareils électriques, téléphones, moteurs).

### **ALERTE CRUE**

Une crue subite de la seine va se produire le            à partir de            h.  
Le secteur concerné est la rue du Château et la place de la Gare.

Vous devez :

- Couper les réseaux eau, gaz, électricité,
- Sortir les véhicules de la zone
- Protéger et mettre hors d'eau les objets fragiles et surélever les meubles
- Vous mettre à l'écoute des radios.

### **ALERTE INTEMPERIE HIVERNALE**

En raison du froid de la neige du verglas vous devez :

- Eviter les sorties non indispensables
- Prévoir vêtements chauds et provisions
- En cas de coupure d'électricité, veuillez à assurer une ventilation suffisante de votre logement si vous utilisez des chauffages d'appoint
- Etre prêts à venir en aide à vos voisins surtout s'ils sont âgés malades ou seuls
- Vous mettre à l'écoute des radios

### **ALERTE FEU DES CHAMPS**

Un feu des champs se dirige vers vos habitations, vous devez en raison de la propagation de la fumée :

- Rester à votre domicile,
- Fermer portes et fenêtres
- Calfeutrer les ouvertures et les aérations
- La fin de l'alerte vous sera faite par annonce au haut-parleur.

### **ALERTE SICA**

Un accident vient de se produire à la SICA de Gouaix. En raison du risque de propagation d'un nuage toxique, vous devez :

- Rester à votre domicile, fermer portes et fenêtres, calfeutrer les ouvertures et les aérations.
- Les enfants présents à l'école sont pris en charge par les enseignants.
- Vous mettre à l'écoute des radios :
  - France info 96.8 Fm
  - France inter 105.7 Fm

### **ALERTE ACCIDENT DE VEHICULES TRANSPORTANT DES MATIERES DANGEREUSES**

Un camion transportant un produit dangereux s'est renversé.

Vous devez :

- Rester à votre domicile, fermer les portes et les fenêtres, calfeutrer les ouvertures et les aérations.
- Ne pas fumer
- Ecouter les radios

### **ALERTE TEMPETE**

Avis de tempête pour la journée du            à partir de            h.

- Veuillez à mettre à l'abri les animaux et le matériel pouvant être emporté par le vent,
- Ne pas intervenir sur votre toiture,
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés sur la chaussée,
- Ecoutez les radios.

### **Organisation en cas d'absence du maire et de son adjoint ?**

Ses adjoints et conseillers

# LES ACTIONS PREVUES PAR LA COMMUNE EN CAS DE CRISE

## **- DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Débordement du ru : une pluie soutenue (pluie d'orage 50 mm en une heure).

Crue de la Seine : l'alerte est déclenchée par la Préfecture.

Intempérie exceptionnelle : En raison de l'importance du phénomène météorologique et surtout en cas de panne électrique prolongée.

Feux des champs : période de sécheresse, proximité d'une zone habitée située sous le vent.

SICA de Gouaix : L'alerte est donnée par sirène au son modulé, le signal dure 3 fois 1 minute espacées de 5 secondes

Accident impliquant un véhicule transportant des matières dangereuses : l'alerte est donnée si un véhicule portant la signalisation particulière est mis en cause.

Alerte tempête : l'alerte est donnée par la Préfecture qui relaie les informations de météo-France. Cependant la fréquence des avis d'intempérie lancés par la Préfecture conduit à ne prendre en compte que les alertes « orange ». La tempête Xynthia du 28 février 2010 peut servir d'exemple. Alerte « orange » largement relayée par les médias ; difficultés en raison de l'absence de courant, dégâts légers (clôtures abattues, tuiles et branches sur la chaussée La situation a pu être contrôlée avec un effectif réduit

Alerte rupture d'une conduite de gaz : le bruit intense produit par le gaz qui s'échappe d'une canalisation à haute pression suffit à déclencher le PCS.

Incident centrale nucléaire : l'alerte est déclenchée par la Préfecture.

## **- ACTIONS RELATIVES A LA POPULATION**

### **⇒ L'ÉVACUATION**

L'évacuation de la population du camping situé sur notre commune ne semble pas avoir été prévue par l'exploitant. Il est fait mention de l'évacuation et du stockage des mobil-homes sur un terrain situé sur la commune d'Hermé; d'autre part seul le risque de crue semble avoir été pris en compte. En cas d'incendie au niveau de la SICA, l'évacuation par le CD 49 en direction de Gouaix exposerait au risque toxique et thermique dans le périmètre des 300m.

Le risque de crue ne doit conduire à évacuer qu'un nombre très limité d'habitants de Flamboin. Pour ce faire, les moyens communaux semblent suffisants. En revanche une attention particulière doit être apportée à l'existence de baraquements et d'abris situés dans la zone inondable. Dès le déclenchement de l'alerte ces personnes doivent être prévenues et évacuées.

### **⇒ L'HÉBERGEMENT**

Bien que situées dans le périmètre PPI de la SICA des 2306m la commune dispose de deux salles permettant d'accueillir :

- dans la grande salle :
  - 200 personnes debout
  - 50 personnes couchées
- dans la petite salle :
  - 70 personnes debout
  - 20 personnes couchées

## **- RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE**

La voirie communale sera modifiée et sécurisée en cas de besoin à l'aide de barrières et de panneaux par les employés de la commune.

En cas de débordement du ru, les responsables devront veiller à la mise d'une signalisation adaptée pour contrôler la circulation des véhicules et des piétons aux abords du ru.

## FICHES D' ACTIONS DE CHAQUE RESPONSABLE DE DOMAINE

### MONSIEUR LE MAIRE

Le maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental par le préfet.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, le maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès des administrés

En cas de crise, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

1. Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un accident ne se produise
2. Indiquer le lieu de la catastrophe aux gendarmes ou aux policiers et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
3. Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale
4. Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper
5. -Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
6. Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
7. Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7).
8. se tenir informé et rendre compte à la préfecture
9. faire mettre en place un numéro de téléphone dédié à l'information de la population

Dès le début de la crise et en fonction du risque doit être envisagé un repli du pc de la mairie vers les ateliers municipaux. Grâce à la mise en œuvre d'un groupe électrogène on dispose sur place d'un local éclairé, chauffé, équipé d'un téléphone et d'un ordinateur.

En l'absence d'avarie importante, le pc demeure à la mairie alimenté en cas de besoin par le groupe électrogène

## SECRETARIAT

- ❖ titulaire : la secrétaire de mairie et le personnel administratif
- ❖ suppléant : conseillère municipale

### ↪ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

### ↪ Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (réception et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour le calendrier des événements de la CCM

### ↪ Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

## CHARGÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

❖ titulaire : le maire et un adjoint

❖ suppléant : 1<sup>er</sup> adjoint et un membre bénévole du PCS

### ↪ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- met en place un numéro de téléphone dédié à l'information de la population

### ↪ Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en liaison avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent
- participe, en liaison avec le responsable « population », à l'information des administrés

### ↪ Fin de crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune

## RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- ❖ titulaire : un membre du personnel communal
- ❖ suppléant : 2 membres bénévoles du PCS

❖ Identité des personnes pouvant aider :

Des membres du conseil et de membres bénévoles du PCS

### ↪ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise

### ↪ Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- informe les établissements
- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

### ↪ Fin de la crise

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

## RESPONSABLE LOGISTIQUE

❖ titulaire : un membre du service technique

❖ suppléant : un adjoint

### ↶ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

### ↶ **Pendant la crise:**

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc....)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

### **A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE**

### ↶ **Fin de la crise:**

- informe les équipes techniques de la commune
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

## RESPONSABLE ÉCONOMIE

- ❖ titulaire : un membre bénévole du PCS
- ❖ suppléant : un membre bénévole du PCS

### ↪ Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

### ↪ Pendant la crise:

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

#### **VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE**

- recense :
  - les personnels présents sur le site
  - les personnels en mission à l'extérieur du site
  - le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

### ↪ Fin de la crise:

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

## RESPONSABLE POPULATION

- ❖ titulaire : un adjoint
- ❖ suppléant : plusieurs membres bénévoles du PCS
- ❖ personnes pouvant aider : membres du conseil et membres bénévoles du PCS

### ↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- alerte et informe la population en liaison avec la personne « chargée des relations publiques »

### ↪ **Pendant la crise:**

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les forces de l'ordre
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, etc.)

### **A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE**

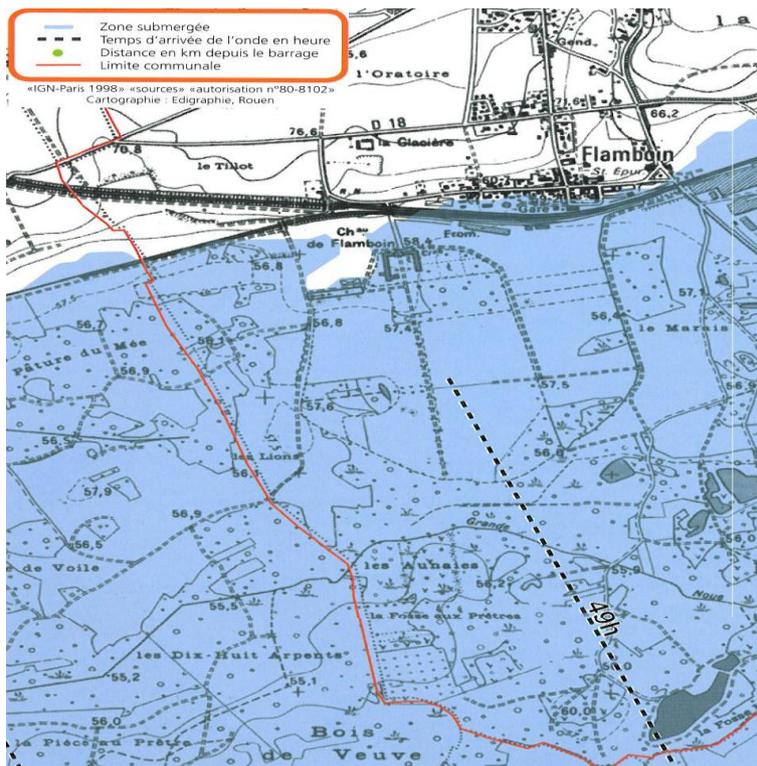
### ↪ **Fin de la crise:**

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

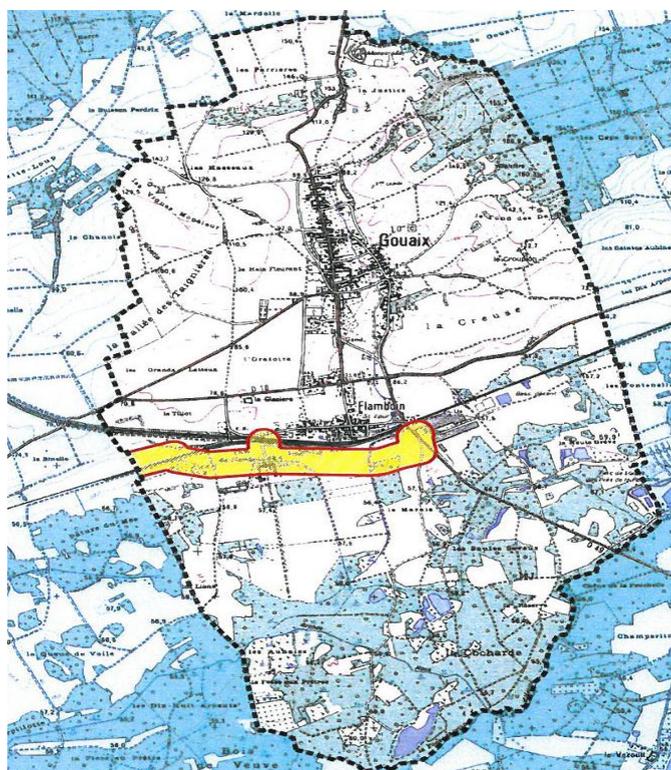
# DIAGNOSTIC DES RISQUES

## RISQUES INONDATION

La commune de Gouaix est à la limite nord du lit majeur de la seine et peut-être concernée par la rupture de la digue de Guiffaumont ou de la digue des Grandes Cotes du lac - réservoir Marne.



## RUPTURE D'UNE CANALISATION DE GAZ



La rupture de grosses canalisations transportant du gaz naturel sous haute pression bien que rare est le plus causée par des engins de travaux publics

## Risques Feux des champs

Le feu dans les récoltes au moment de la moisson peut produire des fumées nocives pour les populations exposées.

## Risque intempéries exceptionnelles

Tempêtes, chutes de neige, pluies verglaçantes, fortes gelées, ces aléas climatiques sont d'autant plus sérieux que survenant durant la mauvaise saison ils peuvent priver la population d'électricité et de chauffage.

## Transport de matières dangereuses par la route

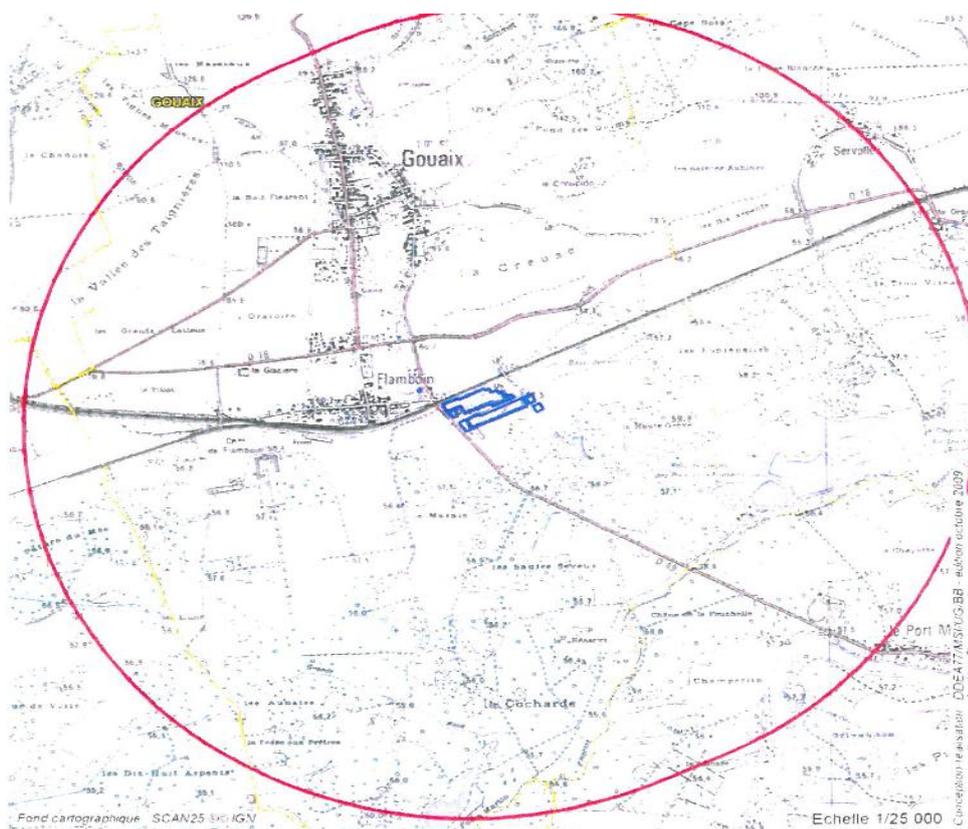
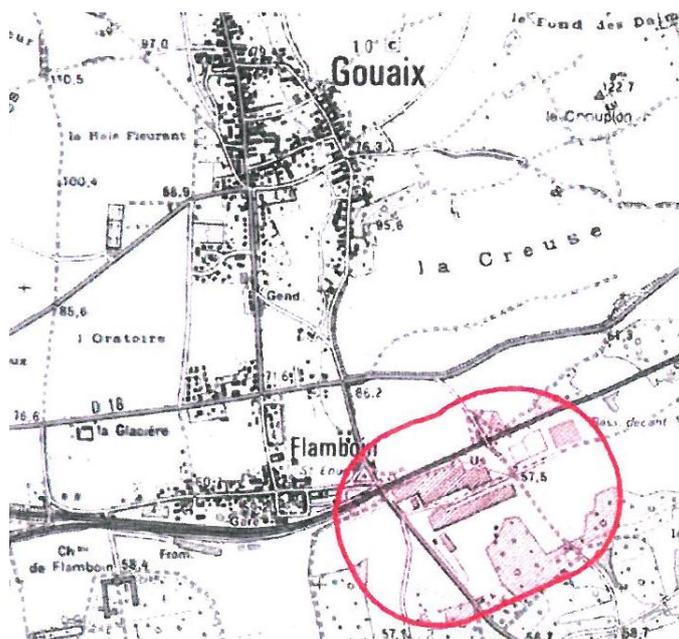
Les véhicules transportant ces matières dangereuses disposent d'une signalisation particulière (code du numéro de danger et d'identification de la matière dangereuse) située à l'arrière du véhicule.

## Accident ferroviaire

La SNCF dispose d'un plan de secours spécifique .Donner l'alerte et sécuriser le site de l'accident.

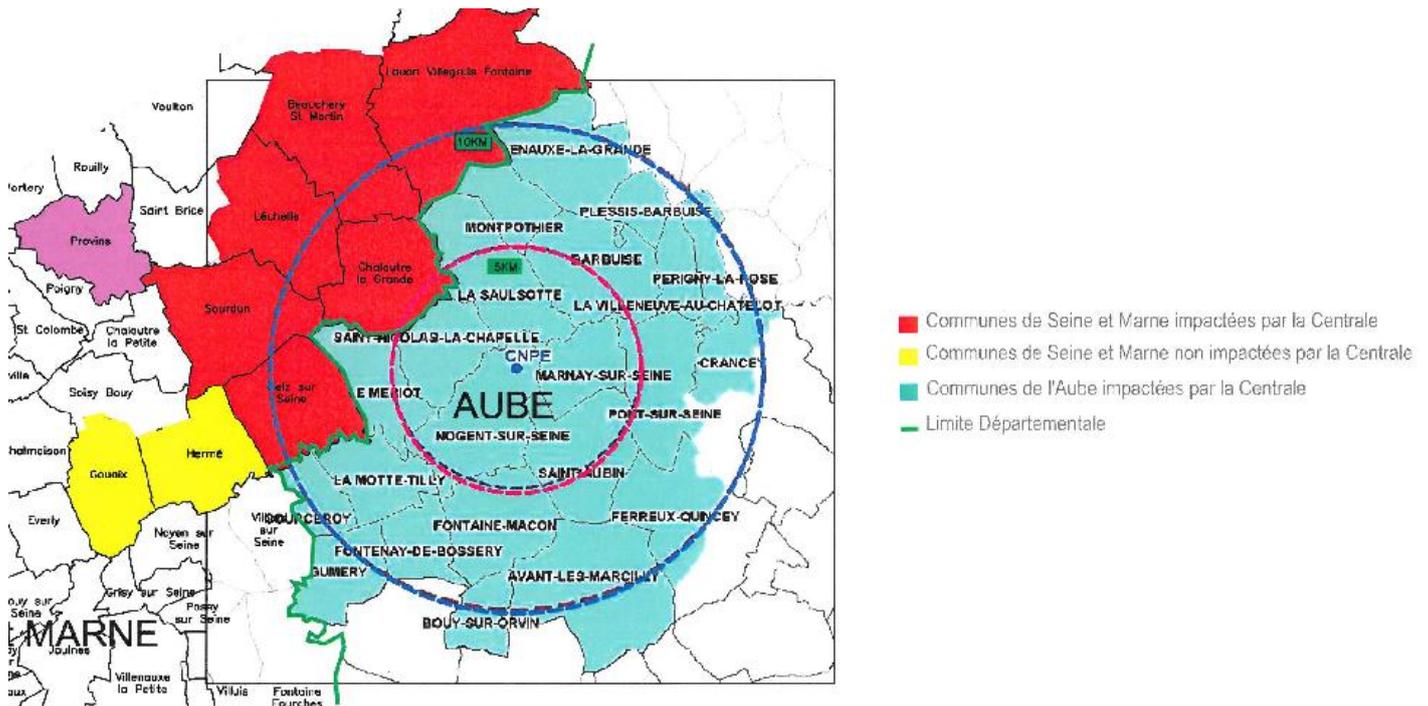
## Incendie sur le site de la SICA de Gouaix

PPRT



## Accident sur le site de la centrale nucléaire de Nogent sur seine

Bien qu'éloigné de 18 kilomètres de la centrale nucléaire la commune de Gouaix peut être affectée dans certaines conditions par un dysfonctionnement de cette installation.



## Risque débordement du ru

Débordement du ru à la suite d'un orage : compte- tenu de l'importance du bassin versant et des aménagements réalisés après l'orage en 1977 un sinistre conséquent reste possible.

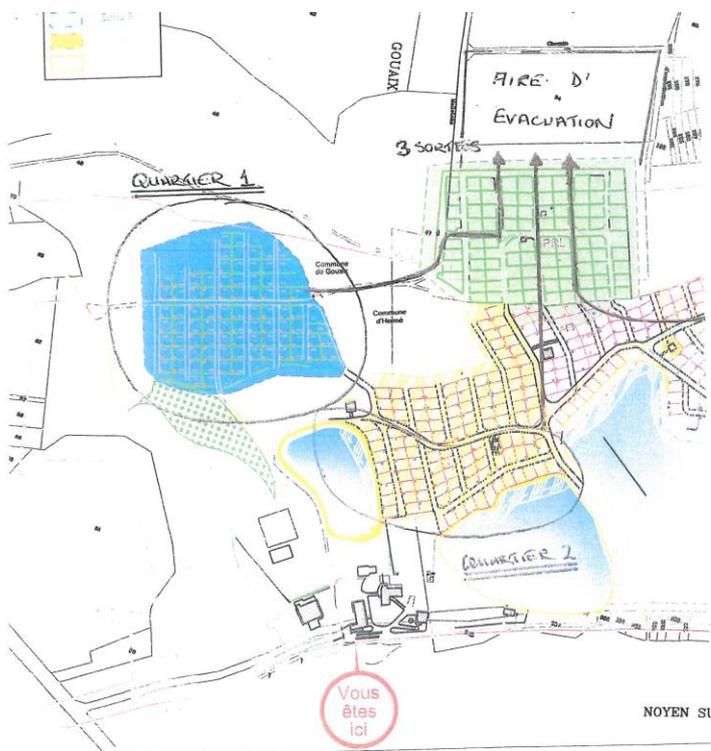
### Liste des riverains du Ru des Bois

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
M et Mme A.	chemin de la Forêt	
M et Mme B	Rue saint-Vincent	
M et Mme C	chemin de la Forêt	
M.D	Rue de l'Eglise	
Mme L	rue de la Vigneronne	
M et Mme V	ruelle de la Vierge	
M.D	Rue de la Fontaine	
M et Mme R	rue du Château	
M et Mme P	rue des Fossés au midi	
M et Mme K	Route d'Hermé	
M Mme D	rue de la Fontaine	
M et Mme J	rue Saint-Vincent	
M R	Rue de l'Eglise	
M et Mme C	Ruelle de la Vierge	

# RECENSEMENT DES ENJEUX

# ENJEUX HUMAINS

- Population de la commune :
  - Adultes : 1151
  - Enfants : 369
  - personnes âgées (+ 65 ans) : 184
  - personnes handicapées :
  
- caractéristiques :
  - plein pied : 500
  - étage : 120
  - camping : 250 emplacements (max 1000 personnes)



## ENJEUX D'INFRASTRUCTURES

Route CD1, CD18, CD49  
Pont routier CD49  
Passage à niveau du château  
Réservoir d'eau  
Relai téléphone  
Station d'épuration  
Déchetterie

### **L'accueil de loisirs (+bibliothèque) :**

Accueil prévu : 30 enfants

### **La cantine :**

Accueil possible : 60 enfants (assis) + 6 adultes

### **Le gymnase (hôpital de campagne) :**

Accueil possible : 242 personnes debout ou 130 personnes couchées (tatamis+tapis)

Responsable du gymnase : Communauté de communes

### **L'école maternelle :**

Accueil : 65 enfants et 7 adultes (dont 2 AVS)

### **L'école primaire :**

Accueil : 113 enfants et 5 (ou 6) adultes

### **Mairie (agence postale)**